	Nom: MAJOROS	
	Prénom:	
	Numéro national: 80 0505 271 33	
	Adresse: RUE DU CHURN VERT SA	
	1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹	
λ	MANDATS	
4)	ECHEUN ALA CONNUME DE NOVAMBER CAN: 05/	72/2013)
3)	PRESIDENT ON C.A. DELAS "LAMAS" (FIN: 12/12) ADMISTRATER " (MISSILLER CONDUM DELECTED (AGUSTICATION)	2018)
DY	CONVEILER CONTUNA MOLERBEEK CABUT :05%	A TANKON 12/12/13
10	2 1 1 1 1 1 2 2 3 1 2 C 20 20 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 1 2 2 2 2	2/218)
	FONCTIONS	
	CONTELLER AN EMAS PARESTATA DE BRUYELLON ELONO	(DEBUT: 70/12/18)
+		
	<u>FONCTIONS DÉRIVÉES</u>	
	DEMANE AG. "MOVE" ASBL	
6	THETHE AG. "NO BURBER SPORT"	
+		
+		
H		

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération) AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

PRESIDENT AIS ADDIMISTRATION AIS CONFILLOR CONTUNAR VANTAGES DE TOUTE NATURE WIONTANTS WIONTANTS
ADDINISTRATER ALS SE CATURALOR COMPLIAN 270 E.
ADDINGTHATER AS SE COMPRIOR GAMMA 270 E.
Correla 270 E.
ANTAGES DE TOUTE NATURE MONTANTS MONTANTS
VANTAGES DE TOUTE NATURE MONTANTS MONTANTS
ANTAGES DE TOUTE NATURE MONITANTS
ANTAGES DE TOUTE NATURE MONTANTS MONTANTS
ANTAGES DE TOUTE NATURE MONTANTS MONTANTS

- 1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
- d'un mandat exécutif;
- 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
- 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
- 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
- d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

électives ou non

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5 ème tiret de l'article 3, § 1 er 5, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration 8

RÉMUNÉRATIONS EXERGICE FONCTIONS Seme tiret	MUNIANIS	
CONSTRUCT BODO PARENOT MAPUL	08 1007 A	3000 G 2003
- AG DOR		
AG POLEMMENSON		
No 12-day		1
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS	
	7.	
ait à 10010186EX le 174/08	3/273-	
lombre d'annexes :		
ignature		
1 2 200/		
7		

Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.
 Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

 ⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.
 ⁶ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

⁻ pas de rémunérations ;

⁻ de 1 à 499 euros bruts par mois ;

⁻ de 500 à 1000 euros bruts par mois ;

⁻ de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;

⁻ de 5001 à 10000 euros bruts par mois; - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.